

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2097**

commune (s) : **Bron**

objet : **Démolition partielle de l'îlot Caravelle - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maîtrise d'oeuvre de démolition (hors loi MOP) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : **lundi 31 janvier 2011**

Secrétaire élu : **Madame Dounia Besson**

Compte-rendu affiché le : **mercredi 9 février 2011**

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2097**

commune (s) : Bron

objet : **Démolition partielle de l'îlot Caravelle - Autorisation de signer un marché pour des prestations de maîtrise d'oeuvre de démolition (hors loi MOP) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 février 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Terraillon (9 500 habitants), situé au nord de Bron, en limite de Villeurbanne et de Vaulx en Velin, constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise (1 500 logements sur les 3 000 logements que compte le quartier).

Face à cette situation, un projet ambitieux de transformation urbaine a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Après délibération n° 2007-4585 du conseil de Communauté du 18 décembre 2007, la convention ANRU a été signée le 21 février 2008, actant ainsi le contenu du projet global et le bilan de l'opération de renouvellement urbain (ORU) à hauteur de 84 044 280 € dont 26 439 178 € à la charge de la Communauté urbaine.

Le projet portant sur l'îlot Caravelle (1 500 habitants) comprend plusieurs volets associant intervention sur le bâti et sur les espaces extérieurs tant privés que publics.

Le programme des démolitions concerne 86 logements répartis sur 4 allées R+4 et une tour R+9 de 46 logements, 47 garages, la chaufferie collective et des commerces.

A ces travaux de démolitions sont associés des travaux de reprise des pignons pour les bâtiments démolis partiellement, des déviations de réseaux, l'aménagement provisoire du site après démolition.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif à des prestations de maîtrise d'oeuvre (hors loi MOP) pour la démolition d'une partie des bâtiments de l'îlot Caravelle à Bron.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 janvier 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Ginger/SCE/Asur/Mediactif pour un montant de 175 005,00 € HT, soit 209 305,98 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant des prestations de maîtrise d'oeuvre hors loi MOP pour la démolition d'une partie des bâtiments de l'îlot Caravelle à Bron et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Ginger/SCE/Asur/Mediactif pour un montant de 175 005,00 € HT, soit 209 305,98 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0954, le 22 mars 2010, pour la somme de 2 400 000 € en dépenses et de 500 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 210 - fonction 824, pour un montant de 175 005,00 € HT, soit 209 305,98 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.